

GROUPE DE TRAVAIL « MESURE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE SERVICES »

Les recommandations (projet au 17/10/2005)

Compte tenu du cadre fixé à la mission du groupe, les recommandations portent sur le mode 1 (échanges transfrontières), à l'exclusion des autres formes d'internationalisation. En particulier, l'activité commerciale de firmes prestataires de services dont les filiales sont situées à l'étranger est présentée en annexe (voir [annexe 10](#)).

Deux objectifs sont assignés au groupe : comparer et concilier les données issues des différentes sources statistiques concernant les échanges internationaux de services d'une part, proposer des recommandations pour mieux répondre aux demandes des organisations internationales d'autre part. Celles-ci, telles qu'elles apparaissent dans le « Manuel des statistiques du commerce international de services » élaboré par l'ensemble des institutions internationales concernées (Eurostat, la CNUCED, le FMI, l'OCDE, l'OMC et l'ONU) demandent que les informations soient ventilées au-delà des onze catégories actuelles, vers une subdivision en quatre-vingt cinq activités et ventilées géographiquement. La présentation de données dans un tel cadre devrait permettre une meilleure connaissance de ce phénomène en plein développement, mais encore imparfaitement mesuré. Elle fournirait également aux négociateurs impliqués dans la mise en œuvre de l'accord AGCS signé en 1994 des éléments plus précis pour évaluer les conséquences des concessions échangées.

Ce double objectif de comparaison des données et de productions d'informations dans des nomenclatures plus fines que celles dont dispose notre appareil statistique aujourd'hui a conduit le groupe à proposer les recommandations suivantes.

1° Le groupe estime que la volonté de présenter des données au niveau le plus fin de la nomenclature du MSCIS (Manuel des statistiques du commerce international de services) se heurte à des difficultés importantes en termes de moyens à mettre en œuvre et de fiabilité des chiffres obtenus. L'effort des institutions internationales doit porter prioritairement sur la recherche d'une qualité minimale des statistiques d'échanges fournies par les pays membres de l'Union européenne et par les pays membres de l'OMC. Cette phase de recherche de coordination devrait précéder les démarches tendant à transformer les cadres statistiques des données françaises pour les rendre conformes aux exigences des institutions internationales, qu'il s'agisse de la ventilation sectorielle ou de la ventilation géographique.

2° En revanche, pour la partie des services financiers dont les échanges font l'objet d'une estimation, le groupe propose de suivre les recommandations internationales et de les intégrer le plus rapidement possible en balance des paiements.

3° Sous réserve de la recommandation 4, le système actuel de collecte de statistiques d'échanges de services par les entreprises en France repose en partie sur l'utilisation de données fournies par les banques, dès lors que la transaction dépasse 12 500 euros. Comme ce seuil de 12 500 euros passera vraisemblablement à 50 000 euros le 1^{er} janvier 2008, il est souhaitable de compléter les données de la population des DDG (déclarants directs généraux). Ceci pourrait être réalisé par une enquête nouvelle, couvrant une population d'entreprises réalisant des transactions de montant plus réduit, et visant à estimer les échanges internationaux de services qui ne sont pas couverts par la collecte DDG. Dans l'analyse de l'ampleur (nombre d'entreprises à interroger, champ couvert par le questionnaire), de la périodicité (trimestrielle ou annuelle) et des modalités pratiques de mise en place de cette enquête, le groupe recommande l'examen très attentif du rapport coûts/avantages de cette option.

4° Pour affiner la ventilation sectorielle et géographique des échanges de services et répondre aux demandes des organisations internationales, des enquêtes nouvelles auprès des entreprises de tous les secteurs d'activité (industrie, construction, transport, tertiaire, agroalimentaire), sur le seul thème des échanges internationaux de services, et dont la périodicité doit être définie (quinquennale par exemple) sont préconisées. La mise en œuvre d'une telle enquête devra être précédée d'une analyse fine des coûts engagés, relativement aux avantages qu'elle procurerait.

5° La dimension échanges extérieurs de biens et de services devra être incluse dans la réflexion à moyen terme sur la refonte des statistiques annuelles d'entreprises menée à l'Insee.

6° La ventilation sectorielle des données de valeur ajoutée et de production diffère des activités de services dont les échanges sont répertoriés en balance des paiements. L'Insee et la Banque de France pourraient se concerter, dans le cadre du Cnis et de la Commission des comptes de services (CCS) sur les nouveaux secteurs pour lesquels ils offriront progressivement des informations supplémentaires. Par exemple, il serait souhaitable de décomposer les services de communication entre « services postaux et de messagerie » et « services de télécommunication ». Cette décomposition devrait être réalisée de manière harmonisée entre la Banque de France et l'Insee.